LES FORMATEURS DE CADRES TECHNIQUES (FCT)

En collaboration avec l'équipe de la Direction Technique Nationale, les Formateurs de Cadres Techniques (FCT) sont des techniciens qualifiés susceptibles d'organiser ou/et d'intervenir lors de formations fédérales ou dans le cadre des formations au BPJEPS et DEJEPS.

En fonction de leurs qualifications et de leurs niveaux d'expertises, ils encadrent les stages de formations d'initiateurs, de moniteurs fédéraux, d'opérateurs vidéo/photo tandem en parachutisme, de plieurs de parachutes de secours, de réparateurs. Ils participent aux évaluations.

- ✗ Les candidats à la qualification de FCT de moniteur fédéral, d'initiateur de disciplines, de CQP et de BPJEPS, adressent à la FFP une demande d'inscription aux stages de formation (accompagnée du règlement en vigueur, consulter les tarifs) dans laquelle ils exposent leur parcours, leur motivation et leur projet d'encadrement (formulaire à télécharger sur le site de la FFP).

La liste des FCT, validée par la FFP et régulièrement mise à jour, est consultable sur le site de la FFP.

LE FCT DE MONITEUR FÉDÉRAL

Prérogatives

- ✗ Participer aux jurys de tests techniques d'entrée en formation du monitorat fédéral.
- ✗ Organiser et encadrer les UF 1,2 et 3 du monitorat fédéral.
- ✗ Participer aux jurys d'examen (certifications) du monitorat fédéral.

Conditions d'accès

Le candidat doit être titulaire du BEES 1° ou du BPJEPS depuis 2 ans au minimum et justifier d'une activité régulière de moniteur dans le milieu sportif.

- ✗ Il adresse à la FFP une demande d'inscription aux stages de formation dans laquelle il expose son parcours de moniteur, ses motivations et son projet d'encadrement (formulaire à télécharger sur le site de la FFP).

Cette demande de mise en formation ne constitue pas une mise en formation systématique. Elle sera prise en compte en fonction du profil du candidat et des places disponibles.

Formation et évaluation

1) Le candidat participe à la formation lors des UF 1 et 2 avec un formateur de la Direction Technique Nationale (harmonisation des contenus de formation et évaluation).
2) A l'issue des UF 1 et 2, le candidat encadre une UF 3 avec un formateur de la DTN. Il participe à la formation et doit démontrer les compétences propres à la fonction, c'est-à-dire :
   - ✗ être capable de délivrer un discours cohérent ;
   - ✗ être capable de prendre en charge des élèves moniteurs, de les encadrer et de les faire progresser ;
   - ✗ être capable de prendre en compte la complexité de la formation et des évaluations.

Renouvellement de qualification

Le FCT doit justifier d'une activité régulière de formation et d'évaluation.

Chaque année, la FFP met à jour la liste des FCT en tenant compte des données établies à partir des bilans annuels de formations.